

REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple – Un But – Une Foi

— 0 —

**MINISTRE DE L'INTEGRATION AFRICAINE,
DES AFFAIRES ETRANGERES
ET DES SENEGALAIS DE L'EXTERIEUR**

— 0 —

**MISSION PERMANENTE DU SENEGAL
AUPRES DES NATIONS UNIES A NEW YORK**



DECLARATION DE LA DELEGATION DU SENEGAL

**A L'OCCASION DU DEBAT GENERAL DE LA 6^{EME} COMMISSION
SUR LE POINT 81 DE L'ORDRE DU JOUR INTITULE
« CRIMES CONTRE L'HUMANITE »**

Vérifier au prononcé

NEW YORK, LE 14 OCTOBRE 2025

Monsieur le Président,

La Délégation du Sénégal fait sienne les déclarations prononcées par les représentants du **Cameroun** au nom du **Groupe africain** et souhaiterait faire quelques remarques au titre de sa capacité nationale.

Ma délégation tient à exprimer une nouvelle fois sa profonde gratitude à la Commission du droit international pour sa contribution constante à la codification et au développement progressif du droit international, en général, et pour le remarquable travail en vue de la finalisation du projet d'articles sur « la prévention et la répression des crimes contre l'humanité », en particulier.

En ce 80^e anniversaire de notre Organisation, je voudrais, de nouveau, louer les efforts du Secrétaire général qui n'a de cesse nous alerter sur la façon tragique dont les atrocités criminelles commises dans le monde entachent le contrat qui nous lie tous.

A plus d'un égard, la situation catastrophique dans la Bande de Gaza continue d'heurter profondément la conscience de l'humanité. Les nombreuses pertes en vies humaines enregistrées, depuis le 07 octobre 2023, et bien avant même, ont traduit un échec de la communauté internationale à trouver une solution définitive à ce conflit.

Aussi, il est à espérer que l'Accord de Paix du 09 octobre 2025, ainsi que les efforts entrepris dans le cadre de la Conférence des Nations sur la solution à deux Etats tracent le chemin vers une paix durable garantissant l'érection d'un Etat palestinien aux côtés de celui d'Israël.

A cet égard, ma Délégation se réjouit de la libération des otages israéliens et souligne l'importance d'un accès humanitaire sans entrave et à la reconstruction de Gaza pour les Gazaouis.

Monsieur le Président,

C'est avec beaucoup de regret que nous notons que les crimes contre l'humanité constituent les seules atrocités de masse dont la prévention et la répression ne sont pas prévues jusqu'à présent par une Convention internationale spécifique.

En effet, malgré la recrudescence des actes susceptibles d'être qualifiés de crimes contre l'humanité dans plusieurs régions du monde, les Etats membres ne sont toujours pas parvenus à un consensus devant permettre l'adoption d'une convention internationale en la matière, alors que la condamnation de la commission de tels faits est unanimement partagée.

C'est la raison pour laquelle le Sénégal a soutenu le processus qui a conduit à l'adoption de la résolution A/79/122 de l'Assemblée générale, qu'il a coparrainée d'ailleurs, convoquant la Conférence de plénipotentiaires des Nations Unies chargé d'élaborer et d'adopter une Convention sur la prévention et la répression des crimes contre l'humanité.

Cet engagement de longue date traduit l'importance capitale que le Sénégal accorde à la lutte contre l'impunité ; elle traduit aussi une profonde conviction que le projet d'articles adopté par la Commission du droit international (CDI) constitue, à cet égard, une base crédible et pertinente pour l'élaboration d'une future Convention sur la prévention et la répression des crimes contre l'humanité.

Dans ce processus, mon pays réitère son engagement à poursuivre les discussions de fond sur le projet d'articles, dans un cadre formel, devant aboutir à l'adoption d'un instrument juridique international capable de prendre suffisamment en charge ces crimes atroces.

Sous ce rapport, nous invitons toutes les délégations à s'engager dans un débat inclusif, ouvert et transparent afin de lever, au plus vite, tous les obstacles majeurs à l'adoption de cette Convention.

Monsieur le Président,

Parallèlement au futur cadre juridique international, il reste primordial de développer et renforcer les capacités nationales en matière d'enquêtes et de poursuites et de soutenir la coopération en matière de lutte contre les crimes de masse.

C'est tout le sens de l'implication de mon pays dans le groupe restreint de l'initiative MLA aux côtés de **l'Argentine**, de la **Belgique**, de la **Mongolie**, des **Pays-Bas** et de la **Slovénie**, qui a abouti à l'adoption et à la signature, en février 2024, du projet de Convention Ljubjana-La Haye pour la coopération internationale en matière d'enquêtes et de poursuites du crime de génocide, des crimes contre l'humanité et des crimes de guerre.

A cet égard, ma Délégation invite tous les Etats membres à adhérer massivement à cet instrument multilatéral dans le but de mettre fin à l'impunité des auteurs des atrocités criminelles qui prennent de nos jours des proportions inquiétantes, au point de menacer même la paix mondiale.

Monsieur le Président,

La prévention et la répression, le cas échéant, des actes commis dans le cadre d'une attaque généralisée ou systématique lancée contre une population civile incombe à la communauté internationale et au premier chef au Conseil de sécurité des Nations Unies, garant premier de la paix et de la sécurité internationales.

Car, il n'est plus à démontrer que les atrocités criminelles de grande envergure heurtent profondément la conscience de l'humanité.

Aujourd'hui, la commission de tels actes, qui est une négation parfaite des droits les plus élémentaires, ne saurait être tolérée. La responsabilité de leurs auteurs doit être nécessairement discutée, notamment, devant les tribunaux pénaux internationaux.

Dans cette optique, ma Délégation réitère son appui résolu à la Cour pénale internationale (CPI), juridiction complémentaire, qui représente une pièce

maitresse dans la lutte contre l'impunité des auteurs des crimes les plus graves, ainsi qu'à ses magistrats, à ses officiels et à son personnel. Comme elle l'a indiqué dans un débat précédent, cette Institution mérite soutien et coopération, non pas des sanctions et des menaces.

En tant que premier pays à avoir ratifié le Statut de Rome, le Sénégal est d'avis qu'une universalisation du Traité fondateur de la CPI permettrait de mettre fin à la commission des crimes les plus graves et l'impunité de leurs auteurs.

Monsieur le Président,

Pour atteindre notre objectif, ma Délégation insiste sur la nécessité de discussions franches qui tiennent compte des préoccupations des Etats membres en vue de l'adoption, dans les meilleurs délais, de cet instrument.

Pour conclure, nous exhortons tous les États membres à se rassembler autour de cet objectif commun, à transcender les divergences et à embrasser une vision commune de la justice pénale internationale. C'est en unissant nos efforts que nous parviendrons à éradiquer les crimes contre l'humanité et à garantir un avenir de paix et de dignité pour tous.

Je vous remercie.